



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300692-20210928-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

**Direction générale
des Finances publiques**

**Direction régionale des Finances publiques
de Nouvelle-Aquitaine et du département de la
Gironde**
Pôle d'Évaluation Domaniale
24 rue François de Sourdis – BP 908
33060 BORDEAUX Cedex
Téléphone : 05 56 90 50 30
Mél. : drfip33.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : *Anne-Claire HEITZLER*
Téléphone : *05 56 90 50 46*
Courriel : *anne-claire.heizler@dgfip.finances.gouv.fr*
Nos Réf. : 2021-33069-38330
Vos réf. : 4486583

COMMUNE DU BOUSCAT

Bordeaux, le 20 mai 2021

Objet : Rétrocession à une collectivité d'emprises en nature de voirie destinée à être incorporée au domaine public

Madame, Monsieur,

Par saisine DS n°4486583 en date du 19/05/2021, vous avez sollicité un avis domanial dans le cadre d'une opération de rétrocession d'emprises de terrain en nature de voirie au profit de Bordeaux Métropole.

Cette emprise, d'une contenance cadastrale de 517m², cadastrée section AB n°488, sise Rue du Président Ali Chekkal 33110 Le Bouscat, a la consistance suivante :

➤ voirie

Les cessions, faisant suite à une opération d'aménagement, de voiries, espaces verts et réseaux collectifs destinés à demeurer ou à être incorporés dans le domaine public, ce qui est le cas en l'espèce, sont analysées comme des transferts de charges. En conséquence, une transaction à titre gratuit n'appelle pas d'observation.

Eu égard à la nature de cette opération, le présent avis domanial bénéficie d'une durée de validité permanente, sauf en cas d'évolution législative ou réglementaire des conditions de saisine du Domaine.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

L'évaluatrice au PED

Anne-Claire HEITZLER
L'inspectrice des Finances Publiques